

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2022 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Habitat

29. OPAH Classique et OPAH RU 2020-2025 : subventions aux particuliers

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La commune de Vire Normandie a signé deux conventions avec l'ANAH, Action Logement et la Caisse des dépôts le 22 juillet 2020 permettant la mise en place du suivi-animation d'une OPAH de droit commun dite « classique » et d'une OPAH Renouvellement Urbain qui se dérouleront sur la période 2020-2025.

Le dispositif prévoit une subvention complémentaire de la commune de Vire Normandie au profit des propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et syndicats de copropriétaires (OPAH RU uniquement) selon le barème et les objectifs indiqués ci-dessous :

OPAH de droit commun dite « Classique » :

POUR LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS :

	Vire Normandie		
	Aide (montant moyen)	Objectifs OPAH "classique"	
		Nb	Enveloppe VN
✓ Habitat Indigne / très dégradé	5% 1 750 €	10	17 500 €
✓ Travaux de sécurité / salubrité	5% 500 €	4	2 000 €
✓ Autonomie	10% 1 100 €	60	66 000 €
✓ Précarité énergétique	Forfait 1 000 €	150	150 000 €
✓ Transformation d'usage	5% 1 500 €	5	7 500 €
✓ Acquisition dans l'ancien	4000 à 5000 €	20	95 000 €
	TOTAL	249	338 000 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221003-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Affichage : 03/10/2022

Délibération n°2022/09/26/29 du 26 septembre 2022 à 20h30



POUR LES PROPRIETAIRES BAILLEURS :

	Vire Normandie				Vire Normandie	
	Aide (montant moyen)	Objectifs OPAH "classique" Périmètre centre-bourg		Objectifs OPAH Périmètre zone rurale		
		Nb	Enveloppe VN	Nb	Enveloppe VN	
✓ Habitat Indigne / Sécurité, salubrité, RSD, décence	5% 1 250 €	2	2 500 €	2	2 500 €	
✓ Dégradé	5% 1 500 €	5	7 500 €	2	3 000 €	
✓ Très dégradé	5% 2 250 €	5	11 250 €	2	4 500 €	
✓ Autonomie	5% 1 000 €	2	2 000 €	2	2 000 €	
✓ Précarité énergétique (dossier HM seul)	5% 1 000 €	5	5 000 €	2	2 000 €	
TOTAL		19	28 250 €	10	14 000 €	

✓ Prime sortie de vacance* (+1 an)	1000 €	5	5 000 €
✓ Prime sortie de vacance* (+2 ans)	2000 €	5	10 000 €
TOTAL		10	15 000 €

* Pour bénéficier de cette prime, le logement doit faire l'objet de travaux d'amélioration. La vacance sera justifiée à partir du fichier transmis par la Direction générale des Finances Publiques (DGFIP).

OPAH Renouvellement Urbain
POUR LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS :

	Vire Normandie		
	Aide (montant moyen)	Objectifs OPAH RU	
		Nb	Enveloppe VN
✓ Habitat Indigne / très dégradé	Logement vacant 5% 1 750 €	2	3 500 €
	Logement occupé 15% 5 250 €	2	10 500 €
✓ Travaux de sécurité / salubrité	5% 500 €	2	1 000 €
✓ Autonomie	10% 1 200 €	15	18 000 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221003-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Affichage : 03/10/2022

Délibération n°2022/09/26/29 du 26 septembre 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

✓ Précarité énergétique	Forfait 1 000 €	25	25 000 €
✓ Transformation d'usage	5% 1 500 €	5	7 500 €
✓ Acquisition dans l'ancien	4000 à 5000 €	20	95 000 €
	TOTAL	71	160 500 €

POUR LES PROPRIETAIRES BAILLEURS :

	Vire Normandie		
	Aide (montant moyen)	Objectifs OPAH RU	
		Nb	Enveloppe VN
✓ Habitat Indigne / Sécurité, salubrité, RSD, décence	20 % 5 000 €	4	20 000 €
✓ Dégradé	5% 1 500 €	10	15 000 €
✓ Très dégradé	10 % 4 000 €	35	140 000 €
✓ Autonomie	5% 1 000 €	2	2 000 €
✓ Prime énergie pour tout dossier si prime Anah HM	1 000 €	85	85 000 €
✓ Prime sortie de vacance* (+1 an)	1500 €	15	22 500 €
✓ Prime sortie de vacance* (+2 ans)	3000 €	15	45 000 €
	TOTAL	166	329 500 €

* Pour bénéficier de cette prime, le logement doit faire l'objet de travaux d'amélioration. La vacance sera justifiée à partir du fichier transmis par la Direction générale des Finances Publiques (DGFIP).

POUR LES SYNDICATS DE COPROPRIETAIRES :

	Vire Normandie		
	Aide (montant moyen)	Objectifs OPAH RU	
		Nb	Enveloppe VN
✓ Copropriétés Anah Habiter Mieux	Forfait 500 €	30 lots	15 000 €
✓ Copropriété Anah Autonomie	Dispositif expérimental		
	TOTAL		15 000 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221003-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Affichage : 03/10/2022

Délibération n°2022/09/26/29 du 26 septembre 2022 à 20h30

Dans ce cadre, les dossiers dont le numéro figure dans le tableau annexé au présent rapport ont réalisé des travaux conformes aux objectifs fixés dans les Conventions d'OPAH et peuvent prétendre à des subventions d'un montant global de 30 745 € pour un montant total de travaux de 283687 € TTC, concernant 11 logements.

Vu la délibération du 16 décembre 2019 :

- approuvant la mise en place des deux dispositifs OPAH Classique et OPAH RU pour une durée de 5 ans
- approuvant les modalités d'intervention et les engagements financiers de la commune de Vire Normandie sur la durée de l'opération.
- autorisant le Maire à signer les Conventions de l'OPAH de droit commun et de l'OPAH RU ainsi que tous les actes s'y rapportant

Vu les deux Conventions OPAH « Classique » et OPAH RU signées en date du 22 juillet 2020

Considérant que les subventions pour les dossiers figurant dans le tableau annexé ont été engagées antérieurement au transfert de la compétence habitat à l'Intercom de la Vire au Noireau en date du 1^{er} septembre 2022.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce » et du Bureau Municipal du 14 septembre 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- à autoriser le versement des primes visées en annexe, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH.
- à dire que la dépense d'un montant total 30 745 € sera imputé au compte 2042 de Vire Normandie.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	33	2
Vote Pour	33	2
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance,

Dimitri RENAULT



Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



Annexe – Travaux réalisés ouvrant droit à une subvention au titre de l'OPAH Classique / l'OPAH RU

N° de dossier	Nombre de logements concernés	Statut (*)	Type de travaux	Coût des travaux (TTC)	Subventions Vire Normandie	Date de dépôt du dossier	Date de demande de paiement
O101 OPC 2022	1	PO	Travaux d'autonomie de la personne	6636 €	545 €	31/03/2022	02/08/2022
O97 OPC 2022	1	PO	Travaux d'autonomie de la personne	8639 €	637 €	14/02/2022	18/07/2022
O109 OPC 2022	1	PO	Travaux d'autonomie de la personne	7462 €	678 €	19/05/2022	19/07/2022
O108 OPC 2022	1	PO	Travaux d'autonomie de la personne	4500 €	427 €	19/05/2022	12/07/2022
O32 OPR 2026	2	PB	Travaux de lutte contre la précarité énergétique, de réhabilitation de 2 logements très dégradés et primes de sortie de vacance	60 948 €	9835 €	17/12/2020	16/06/2022
O103 OPC 2022	1	PB	Travaux de réhabilitation d'un logement dégradé et prime de sortie de vacance	49 957 €	3222 €	14/04/2022	28/06/2022
O60 OPC 2021	1	PO	Travaux de lutte contre la précarité énergétique	39 385 €	1000 €	05/05/2021	14/06/2022
O36 OPR 2021	1	PB	Travaux de réhabilitation d'un logement dégradé, de lutte contre la précarité énergétique et prime de sortie de vacance	36 285 €	4200 €	17/02/2021	27/07/2022
O76 OPR 2021	1	PB	Travaux de réhabilitation d'un logement très dégradé, de lutte contre la précarité énergétique et prime de sortie de vacance	54 998 €	8899 €	30/07/2021	28/07/2022
O89 OPC 2021	1	PO	Travaux d'autonomie de la personne	14 877 €	1302 €	02/12/2021	30/08/2022
	11			283 687 €	30 745 €		

(*) PO : Propriétaire occupant /PB : Propriétaire bailleur

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221003-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Affichage : 03/10/2022

Délibération n°2022/09/26/29 du 26 septembre 2022 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 31

Quorum [24] : Atteint

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents: 14

Le 26 Septembre 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 20 Septembre 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet de Vire Normandie le 20 Septembre 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile			<input checked="" type="checkbox"/>	
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception
014-200060176-20221003-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022
Affichage : 03/10/2022

Délibération n°2022/09/26/29 du 26 septembre 2022 à 20h30

LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggle	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal			<input checked="" type="checkbox"/>	
PIGAULT Jane			<input checked="" type="checkbox"/>	
COUASNON Serge			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUBOURGUAIS Roselyne			<input checked="" type="checkbox"/>	
FAUDET Olivier			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Régine			<input checked="" type="checkbox"/>	
TOULUCH Jean-Claude			<input checked="" type="checkbox"/>	
LABROUSSE Sabrina			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEVERRIER Rosine			<input checked="" type="checkbox"/>	
GELEZ Sylvie			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221003-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022
Affichage : 03/10/2022

Délibération n°2022/09/26/29 du 26 septembre 2022 à 20h30

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221003-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Affichage : 03/10/2022

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.